SAMEDI 04 OCTOBRE 2025 - TOUR 1

Le tour 1 est sous forme de plateau simple (cumul des points et des jongles).

Le District de Football désigne l'organisateur du plateau.

Sont à retrouver en pièce jointe :

- Le Règlement du Challenge,
- La Feuille de Résultat
- La Feuille de Licences & Défi Jonglage
- → Ces deux derniers éléments sont à renvoyer dès que possible à : yguellil@foot19.fff.fr

La durée des matchs selon le nombre d'équipe sur votre plateau :

- Pour les plateaux de 3 : Défi jongles + 2 matchs de 30' par équipe.
- Pour les plateaux de 4 : Défi jongles + 3 matchs de 20' par équipe.
- Pour les plateaux de 5 : Défi jongles + 4 matchs de 15' par équipe.

Le Défi Jonglage sera demandé à chaque tour avec une évolution des exigences (il départage en cas d'égalité de points, cf règlement) et devra être réalisé comme indiqué sur le basic fourni.

Sur le tour n°1:

- 20 contacts libres maximum (Le joueur peut utiliser pied droit et/ou pied gauche)
- Le pied du joueur qui rentre en contact avec le ballon doit retoucher le sol après chaque contact avec le ballon.
- Aucun rattrapage n'est autorisé (genou, poitrine, tête…)
- Départ libre
- 3 essais.

Coup d'envoi 10h30 de l'ensemble des poules du Challenge U11.

Il est possible de modifier l'horaire en cas d'accord de l'ensemble des clubs de la poule, merci d'en notifier le Conseiller Technique par mail à l'adresse : yquellil@foot19.fff.fr

Les défis doivent se faire avant les rencontres imperativement, le premier nommé reçoit.

- Poule 1 : ENTENTE DU BARREAU (3 et 4, PÔLE PERPEZAC) JUGEALS NOAILLES /
 MEYSSAC FC CORNIL STE FORTUNADE
- Poule 2 : TULLE FOOTBALL CORREZE (1 et 3) SOURSAC/LIGINIAC ES USSEL (2 et 3)
- Poule 3 : ES USSEL (1) GJ MIDI CORREZIEN (1 et 2) CA BRIGNAC
- Poule 4: ASF BRIVE CHAPELIES ES MONEDIERES ES USSAC (1 et 2)
- Poule 5 : ENTENTE DU BARREAU (1 et 2, PÔLE ST GERMAIN) MONTAIGNAC/ROSIERS TULLE FOOTBALL CORREZE (2 et 4)
- Poule 6 : GJ ENTENTE DES VERGERS 19 ASPO BRIVE (1 et 2) ASV MALEMORT (2 et 3)
- Poule 7: ASV MALEMORT (1) US DONZENAC (1 et 2) AJAX (1)
- Poule 8 : O. LARCHE LA FEUILLADE MANSAC / CUBLAC (1 et 2) ESA BRIVE (2 et 3)
- Poule 9 : VARETZ A.C (1 et 2) CA MEYMAC AS SAINT PANTALEON DE LARCHE (2 et 3)
- Poule 10 : ESA BRIVE (1) ST HILAIRE / STE FEREOLE (1 et 2) CA EYGURANDE MERLINES
- Poule 11 : CA EGLETONS (1 et 2) CA MEYMAC COSNAC FC (1 et 2)
- Poule 12: AS SAINT PANTALEON DE LARCHE (1) AS MARCILLAC CLERGOUX GJ VEZERE ARDOISE (1 et 2)